

« Acceptez-nous comme des personnes normales avec un travail normal ! »

Interagir avec des travailleur·se·x·s
du sexe : guide à l'attention des
autorités et du personnel de santé

Êtes-vous sensibilisé·e·x au travail du sexe ?

Ce guide a pour objectif de sensibiliser les autorités et le personnel du domaine de la santé aux besoins spécifiques et aux défis rencontrés par les travailleur·se·x·s du sexe (TdS). Les TdS vivent des réalités diverses avec des parcours, des besoins et des raisons différentes d'exercer cette activité. Cependant, beaucoup de personnes TdS partagent une expérience commune : elles sont souvent confrontées à la stigmatisation et aux discriminations.

Une grande partie des TdS indique qu'en raison (de la peur) du stigmat, elle n'ose pas révéler sa profession. Cette situation empêche ces TdS de solliciter un soutien psychologique ou médical, voire de contacter la police. Leurs expériences dans le domaine de la santé ou avec les autorités sont souvent négatives, un constat qui érode leur confiance dans ces institutions. Il est essentiel que ces professionnel·le·x·s adoptent une attitude respectueuse et valorisante. Bien que ce guide fournisse des lignes directrices générales, les souhaits et les besoins spécifiques de chaque individu doivent être pris en compte.

Ces directives ont été élaborées par le bureau de ProCoRe en collaboration avec Avril Nyx, expert·e·x extern·e·x et TdS. L'idée est qu'elles servent de supports pour aborder les TdS avec respect et dignité. Elles se basent sur les résultats d'un groupe de discussion avec 18 TdS à Fribourg¹ et un sondage en ligne avec 7 réponses. Alors que les participantes fribourgeoises étaient exclusivement des personnes avec un parcours migratoire, la majorité des personnes qui a répondu en ligne a déclaré avoir un passeport suisse.

ProCoRe, décembre 2024

¹ En collaboration avec le programme [Grisélidis](#).

À quoi pouvez-vous faire attention ? ☂

Recommandations générales

A plusieurs reprises, j'ai dû convaincre des thérapeutes que je n'étais pas malade à cause du travail du sexe, mais à cause du stigmat.

Ce serait mieux si la police nous demandait directement si nous travaillons librement plutôt que de nous montrer des images et des brochures effrayantes.

Ne pas mettre en avant le thème du travail du sexe :

se baser sur les besoins exprimés par la personne elle-même. Ne pas se focaliser sur le travail du sexe si la personne n'a pas exprimé le besoin d'en parler. Selon la situation, ne pas hésiter à orienter la personne vers un centre de conseil spécialisé (cf. infos ci-dessous).

Respecter le choix professionnel :

ne pas présupposer que la personne souhaite arrêter le travail du sexe, sauf si elle le déclare de manière explicite.

Ne pas présumer une contrainte :

ne pas présupposer que les TdS exercent leur activité sous contrainte. Si des éléments vous préoccupent et vous indiquent qu'il y a un rapport de pouvoir, n'hésitez pas à orienter la personne vers un centre de conseil spécialisé (cf. infos ci-dessous).

Éviter des questions intrusives :

ne pas poser de questions en lien avec la vie privée ou les pratiques dans le cadre du travail du sexe (ex. : tarifs, motivations, rapports avec famille/partenaire·x·s, etc.).

Avoir une attitude respectueuse :

ne pas sexualiser les TdS et ne jamais faire des allusions sexuelles.

Remettre en question ses propres préjugés :

réfléchir à ses stéréotypes à l'égard des TdS pour réduire les biais inconscients et garantir un traitement équitable.

Respecter les termes utilisés par la personne :

p.ex., préférer le terme « travail du sexe », car le mot « prostitution » peut être connoté négativement.

Aucun-e de mes psychologues ne savait que j'étais TdS ! Je ne voulais pas abîmer la relation.

Anonymat

Usage d'un pseudonyme :

appeler la personne de la manière dont elle se présente pour garantir son anonymat.

Respect de la confidentialité, notamment face au risque d' « outing » :

traiter les informations en lien avec le travail du sexe de manière confidentielle. Ne jamais les partager sans le consentement de la personne concernée. Divulguer l'activité de TdS sans le consentement de la personne est un « outing » qui risque de la mettre en danger.

Suivi médical et psychologique

Raison du traitement :

traiter les aspects liés au travail du sexe uniquement si la personne le demande expressément.

Causes de troubles psychologiques :

ne pas présupposer que le travail du sexe ne soit la cause d'un problème psychologique, ni qu'une maladie psychique ou un traumatisme ne soit à l'origine de l'exercice du travail du sexe.

Reconnaissance du stigmat :

reconnaître que les TdS souffrent souvent davantage de la stigmatisation que du travail en lui-même.

Devoir d'informations :

se renseigner sur la diversité des réalités des personnes qui exercent le travail du sexe. Encourager ses collègues à le faire aussi.

Identités de genre et orientations sexuelles

Diversité des identités :

ne pas présupposer que les personnes TdS sont cis ou hétérosexuelles. De plus, le type de travail du sexe exercé peut différer de l'orientation sexuelle de la personne.

Respect des pronoms et identités :

respecter les identités de genre et les pronoms selon le souhait exprimé par la personne.

Expériences des TdS ☂

Afin d'illustrer l'importance de ces lignes directrices, des personnes TdS parlent de leurs interactions avec les autorités, le personnel de santé et la police. Elles mettent en lumière la nécessité d'un traitement respectueux et sensible. Il est clair que leurs expériences sont très diverses : alors que des professionnel-le-x-s font preuve de respect, beaucoup de TdS signalent des questions intrusives ou inappropriées.

Avec la police

Lors d'un contrôle à la fin d'un festival, le policier est devenu méprisant et a fait des insinuations dès que j'ai mentionné ma profession. Une autre fois, une descente de police a eu lieu chez moi. Les agents se sont comportés de manière très irrespectueuse envers mon ami et moi. Ils l'ont directement traité de client comme si c'était un crime.

Le groupe prostitution a été sympa avec moi. Les deux hommes ne portaient pas d'uniformes, mais des vêtements décontractés. Ils m'ont dit qu'ils pourraient m'aider gratuitement si quelque chose se passait mal avec un client ou si j'avais simplement besoin de parler à quelqu'un. Ils ont souligné qu'ils venaient toujours à deux car il devait y avoir un témoin.

Dans le domaine de la santé

Je suis allée chez un ostéopathe pour des douleurs dorsales. Comme le travail du sexe est mon seul métier, je le mentionne toujours aux professionnel-le-x-s de la santé quand la question m'est posée. Cet ostéopathe m'a alors demandé quel genre d'objets les personnes handicapées inséraient dans mon vagin. Heureusement, j'ai informé le cabinet (une femme) et cet homme a été immédiatement licencié.

Je ne mentionne JAMAIS que je suis TdS. Aucune envie de répondre à des questions ou d'être maltraitée !

Le Checkpoint fait un travail formidable. Je suis très reconnaissante par rapport à l'offre de dépistage IST. Mon gynécologue me traite de manière très ouverte et professionnelle.

Avec des psychologues

Les psychologues ont essayé de me « réparer » à cause du travail du sexe.

Ma psychologue était ouverte, intéressée et soutenante par rapport à mon travail qui n'était pas au centre de la thérapie. C'était plus un coaching par rapport à mon avenir professionnel. Elle a valorisé et soutenu toutes mes activités.

A plusieurs reprises, j'ai dû convaincre des thérapeutes que je n'étais pas malade à cause du travail du sexe, mais à cause du stigmat. Je ne compte plus le nombre de fois qu'un-e thérapeute m'a dit que j'étais TdS à cause d'agressions sexuelles durant mon enfance. (...) Mon travail a été constamment pathologisé alors que c'était l'activité que je choyais le plus dans ma vie. (...) Les idées suicidaires se sont aggravées à cause du manque de soins thérapeutiques appropriés. Ça reste encore un problème pour moi. Je n'ai pas consulté de psychologues depuis des années même si j'aurais besoin de soutien.

Avec des services publics

Je reste anonyme.

Les formulaires et les fonctionnaire-x-s des impôts sont assez mauvais quand il s'agit de déduire des coûts de formation pour des ateliers auxquels j'ai participé. Toutes les déductions ont été refusées. Pourquoi ? Mais pourquoi veulent-ils l'argent que je gagne avec ces compétences ?

Mon inscription auprès de la caisse de compensation s'est déroulée sans problème.

Dans le bureau des poursuites : messes basses.

Lors de mon inscription dans ma nouvelle commune ou lors de ma déclaration comme indépendante auprès de l'AVS, j'ai mentionné « travailleuse du sexe » comme profession et j'ai eu uniquement des expériences positives.

Des liens en complément ☂

Contacts et centres de conseil pour les travailleur·se·x·s du sexe en Suisse

ProCoRe, réseau national pour les droits des TdS :
www.procore-info.ch/fr

Coordonnées des centres de conseil spécialisés dans les différents cantons : www.procore-info.ch/fr/nos-membres/

Plateforme Traite (contacts en cas de situations ou de soupçons de traite des êtres humains) :
www.plateforme-traite.ch

Sexworkers Collective (Collectif de TdS en Suisse) :
info@sexworkers.ch ou
www.instagram.com/sxw_collective/

Autres ressources (en anglais)

Benoit, C., Jansson, S. M., Smith, M., & Flagg, J. (2018).
[Prostitution Stigma and Its Effect on the Working Conditions, Personal Lives, and Health of Sex Workers.](#)
The Journal of Sex Research, 55(4-5), 457-471.

European Sex Workers' Rights Alliance (ESWA) (2023).
[Two Pairs of Gloves: Sex Workers' Experiences of Stigma and Discrimination in Healthcare Settings in Europe.](#)

Mac, Juno (2016). TEDxEastEnd: What do sex workers want?
[\(Youtube\).](#)

-
[Slut Riot \(2024\). Questions SWers don't want to hear.](#)
[\(Instagram\).](#)

